

**12 janvier 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 12 janvier 2016, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, Mme Michèle Massé, MM. Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon conseillers.

Est également présent : la directrice générale et greffière, Me Isabelle Francois.

**2016-01-003 Adoption des procès-verbaux du 8, 10, 16 et 17 décembre 2015**

Des copies des procès-verbaux des séances tenues les 8, 10, 16 et 17 décembre 2015 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** les procès-verbaux des séances du 8, 10, 16 et 17 décembre 2015 soient et sont adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-004 Adoption des comptes selon les listes mensuelles**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 45 721 à 45 737	
45 830 à 45 842	
45 829	
45 843 à 45 893	pour un montant de
	1 164 213,52 \$

Comptes payables :

Chèques 45 931 à 46 020	pour un montant de	261 294,66 \$
-------------------------	--------------------	---------------

Comptes recevables :

Comptes 5FD000160 à 5FD000177	pour un montant de	5 431,15 \$
-------------------------------	--------------------	-------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 janvier 2016

**2016-01-005 Dépôt de documents**

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, Me Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- **Proposition d'indemnité pour les locataires du 1347, rue Vimy**

Suite à l'avis d'expropriation qui a été inscrit au registre foncier le ou vers le 29 septembre 2015 à l'égard d'immeubles situés sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent, la proposition d'indemnité d'expropriation totale et finale pour les locataires du 1347, rue Vimy a été discutée et autorisée au montant de 3 630\$ tel qu'il appert du document de proposition daté du 11 novembre 2015.

- **Proposition d'indemnité pour les locataires du 1327, rue Vimy**

Suite à l'avis d'expropriation qui a été inscrit au registre foncier le ou vers le 29 septembre 2015 à l'égard d'immeubles situés sur l'avenue Saint-Paul et la rue de Vimy dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent, la proposition d'indemnité d'expropriation totale et finale pour les locataires du 1327, rue Vimy a été discutée et autorisée au montant de 10 000 \$ tel qu'il appert du document de proposition daté du 2 décembre 2015.

- Mandat à Service EXP de Granby pour caractérisation des matériaux et isolants calorifuges susceptibles de contenir de l'amiante de même que le plan et devis de désamiantage concernant la démolition de l'immeuble du 1097-1103, av. St-Paul au montant de 4 235 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de l'offre de services datée du 6 janvier 2016.

**12 janvier 2016**

**2016-01-006 Dépenses incompressibles 2016 / Autorisation**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser, pour l'année 2016, les dépenses incompressibles selon les montants établis au budget et décrits dans la liste suivante :

- Rémunération
- Frais de vérification
- Fourniture d'élection
- R.R.Q, A-E, F.S.S., C.S.S.T., R.Q.A.P.
- REER collectif, assurances collectives
- Quote-part MRC, évaluation
- Frais de poste, téléphone
- Services payés à d'autres municipalités
- Éclairage des rues, électricité
- Contrat de déneigement et d'achat de sel à déglçage
- Service de la dette, intérêts sur billets
- Location de bâtisse
- Immatriculation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-007 Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont et St-Césaire / Quote-parts 2016**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de payer la quote-part annuelle 2016 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont/Saint-Césaire d'une somme de 358 382,00 \$, en 12 versements, payables mensuellement, à raison de 11 versements de 29 865,17 \$ et d'un dernier versement de 29 865.13 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-008 Adjudication de l'emprunt par billet pour le refinancement des règlements d'emprunt numéros 59, 142, 145 et 156**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2016 d'une somme de 625 300\$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 59, 142, 145 et 156. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

**12 janvier 2016**

83 700 \$	2,480 %	19 janvier 2017
86 100 \$	2,480 %	19 janvier 2018
88 400 \$	2,480 %	19 janvier 2019
90 900 \$	2,480 %	19 janvier 2020
276 200 \$	2,480 %	19 janvier 2021

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-009 Mode de remboursement de l'emprunt par billet des règlements d'emprunt numéros 59, 142, 145 et 156**

**Attendu que**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Césaire souhaite emprunter par billet un montant total de 625 300 \$ :

<b>Règlement numéro</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
59	282 700 \$
142	15 800 \$
145	115 700 \$
156	211 100 \$

**Attendu que** la Ville de Saint-Césaire désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

**Attendu que** la Ville de Saint-Césaire avait, le 18 janvier 2016, un montant de 625 300 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 612 700 \$, pour une période de 5 et 10 ans, en vertu des règlements numéros 59, 142, 145 et 156;

**Attendu qu'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu :**

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**12 janvier 2016**

**Qu'**un emprunt par billet au montant de 625 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 59, 142, 145 et 156, soit réalisé;

**Que** les billets soient signés par le maire ou le maire suppléant et la trésorière ou directrice générale et greffière.

**Que** les billets soient datés du 19 janvier 2016;

**Que** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**Que** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	83 700 \$
2018	86 100 \$
2019	88 400 \$
2020	90 900 \$
2021	93 300 \$ (à payer en 2021)
2021	182 900 \$ (à renouveler)

**Que** pour réaliser cet emprunt la municipalité émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 janvier 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 142, 145 et 156, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Que** la Ville de Saint-Césaire emprunte 625 300 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-010 Achat d'un ordinateur portable pour la trésorière (remplacement) / Autorisation**

**Considérant que** l'ordinateur portable actuel ne répond plus aux exigences actuelles et qu'il y a lieu de le remplacer;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu que** procéder à l'achat d'un ordinateur portable pour le service de la trésorerie auprès de Logimax de St-Césaire pour la somme de 1 351,79 \$ plus les taxes applicables, selon la soumission datée du 9 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12 janvier 2016**

**2016-01-011 Achat d'un nouveau serveur informatique pour l'Hôtel de Ville (remplacement) / Autorisation**

**Considérant que** le serveur informatique actuel ne répond plus aux exigences actuelles en matière d'efficacité en raison de sa désuétude;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** de procéder à l'achat d'un nouveau serveur informatique chez ACCEO Solutions inc. de Sherbrooke d'une somme de 20 444 \$ plus les taxes applicables tel qu'il appert de la soumission datée du 6 janvier 2016.

**Il est également résolu** d'autoriser le transfert des données vers ce nouveau serveur au montant de 14 323 \$ plus les taxes applicables tel qu'il appert de la soumission datée du 21 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-012 Subvention - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les rangs du Haut-de-la-Rivière Nord et Sud / Approbation**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu que** le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 12 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-013 Expropriation - Agrandissement de l'école St-Vincent / Offre de service pour devis de démolition et ragréage de surfaces / Approbation**

**Considérant** le projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent pour lequel des propriétés situées sur l'avenue Saint-Paul et la rue Vimy font l'objet d'avis d'expropriation;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**12 janvier 2016**

**Et résolu de retenir** l'offre de service de la firme Les Services EXP de Granby pour la préparation d'un devis de démolition et ragréage de surface au montant de 8 500 \$ plus les taxes applicables tel qu'il appert de l'offre de services datée du 16 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-014 Expropriation - Agrandissement de l'école St-Vincent / Offre de service pour caractérisation de matériaux et isolants susceptibles de contenir de l'amiante / Approbation**

**Considérant** le projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent pour lequel des propriétés situées sur l'avenue Saint-Paul et la rue Vimy font l'objet d'avis d'expropriation;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu de retenir** l'offre de service de la firme Les Services EXP de Granby pour la préparation d'une caractérisation des matériaux et isolants calorifuges susceptibles de contenir de l'amiante au montant de 12 950\$ plus les taxes applicables tel qu'il appert de l'offre de services datée du 17 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-015 Office municipal d'habitation de St-Césaire - Budget 2016 / Approbation**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'approuver les prévisions budgétaires pour l'année 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire dont le déficit d'opération est de 49 598 \$ et est assumé à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-016 Demande de soutien financier Fondation du Centre Hospitalier de Granby / Approbation**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'accorder une aide financière de 150 \$, à la Fondation du Centre Hospitalier de Granby, pour leur campagne de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12 janvier 2016**

**2016-01-017 Demande de soutien financier à la FADOQ – Club de Saint-Césaire /  
Approbation**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'accorder une aide financière de 2 000 \$, à la FADOQ – Club de Saint-Césaire en guise de subvention pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-018 Demande de soutien financier au Cercle des Fermières de St-Césaire /  
Approbation**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'accorder une aide financière de 500 \$, au Cercle des Fermières de St-Césaire en guise de subvention pour leurs projets 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-019 Demande de soutien financier pour la participation au Gala Méritas  
2016 de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy / Approbation**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de confirmer la participation de la Ville de Saint-Césaire au Gala Méritas de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy le 25 mai 2016 et de verser une contribution de 250 \$ afin de soutenir cet événement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

*Le point # 12 de l'ordre du jour est retiré.*

**2016-01-020 Affichage au poste de pompier / Autorisation**

**Considérant** la recommandation de monsieur Étienne Chassé, directeur du service sécurité incendie;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Il est résolu que** procéder à l'affichage au poste de pompier afin de combler ces postes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**12 janvier 2016**

**2016-01-021 Achat de compteurs d'eau pour l'année 2016 / Autorisation**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** de procéder à l'achat auprès de Les Compteurs Lecomte de Saint-Hyacinthe de :

- 6 compteurs ½ pouce au coût de 130.98 \$ chacun avant les taxes applicables;
- 24 compteurs 5/8 pouce au coût de 130.98 \$ chacun avant les taxes applicables;
- 6 compteurs ¾ pouce au coût de 169,79 \$ chacun avant les taxes applicables;
- 2 compteurs 1 ½ pouce au coût de 539.67 \$ chacun avant les taxes applicables;
- 2 compteurs 2 pouces au coût de 654,89 \$ chacun avant les taxes applicables;

Le tout tel que décrit dans une soumission datée du 29 septembre 2015, pour la somme de 7 337,26\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-022 Démission au poste temporaire effectuant la garde en eau potable**

**Considérant que** monsieur Thomas Gagné occupait le poste de garde en eau potable sur une base temporaire;

**Considérant qu'il** a remis sa démission aux termes de la lettre datée du 15 décembre 2015;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** de prendre acte de la démission de monsieur Thomas Gagné au poste de garde en eau potable en date du 15 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12 janvier 2016**

**2016-01-023 Achat d'un ordinateur portable pour le Service des travaux publics (remplacement) / Autorisation**

**Considérant que** l'ordinateur portable actuel ne répond plus aux exigences actuelles;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'un ordinateur portable chez Logimax de St-Césaire pour la somme de 1 310,89 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission datée du 24 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-024 Contrat d'entretien ménager 2016 au garage municipal renouvellement / Approbation**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien ménager au garage municipal auprès de Nettoyage Commercial Y.C. de St-Césaire avec une indexation de 2 % annuellement, ce qui correspond à un montant mensuel de 442,00 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, tel qu'il appert de la soumission datée du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-025 Exigence relative à l'utilisation de béton de remblais lors des travaux de creusage de compagnies externes**

**Considérant** la recommandation de monsieur Mario Dufresne, directeur du Service des travaux publics;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu d'exiger**, lors d'excavation dans les rues de la Ville de St-Césaire, par tout entrepreneur, particulier, compagnie ou toutes autres personnes ou organisme, que le remplissage soit effectué avec du béton de remblais pour un pourcentage minimal de 75 % à partir du fond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 janvier 2016

**2016-01-026 Demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Christian Laperle relativement à une construction d'un bâtiment rue Larose, lot 5 376 133**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Christian Laperle, mandataire, concernant la construction d'un bâtiment multifamiliale de quatre (4) unités de logements sur le lot 5 376 133;

**Considérant que** la demande de dérogation mineure vise à autoriser une marge de recul latérale de 3,30 mètres de la ligne de terrain;

**Considérant qu'en** vertu du *Règlement de zonage 92-2005*, la norme minimale de marge de recul latérale exige un minimum de 4 mètres;

**Considérant que** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**Considérant que** le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

**Considérant qu'un** avis public a été publié dans la Voix de l'Est le 21 décembre 2015;

**Considérant que** le CCU, lors de la séance du 3 décembre 2015, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par M. Christian Laperle, mandataire, à l'égard de la nouvelle construction d'un bâtiment de la rue Larose et ainsi de permettre une dérogation de 0,70 mètre pour la marge de recul latérale, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12 janvier 2016**

**2016-01-027 Travaux de réfection au Complexe sportif Desjardins - phase II -  
Demande de paiement no 3 par l'entrepreneur général / Approbation**

**Considérant** la recommandation de paiement formulée par Monsieur Pierre Leclerc de Groupe Leclerc Architectes, firme chargée de projets;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** de procéder au paiement numéro 3 auprès de l'entrepreneur général Axim Construction dans le cadre des travaux de réfection du Complexe sportif Desjardins phase 2 pour un montant de 640 713,43 \$ plus les taxes applicables tel que précisé dans un certificat de paiement du 11 janvier 2016. Une retenue de 10 % est incluse de ce montant. Le paiement pourra être remis à l'entrepreneur général sur réception et validation préalable des quittances des sous-traitants relatives au paiement numéro 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-028 Demande de soutien financier aux Tournois de la FADOQ-RY /  
Approbation**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** d'accorder une aide financière de 100 \$, pour la 40<sup>e</sup> édition des Jeux de la FADOQ-Région Richelieu-Yamaska pour le tournoi de cartes du 14 avril 2016 qui se tiendra à Saint-Césaire. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-01-029 Demande de soutien financier à la Fondation J'ai faim à tous les jours  
/ Approbation**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** d'accorder une aide financière de 250 \$, à la Fondation J'ai faim à tous les jours. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12 janvier 2016**

Lecture de la correspondance.  
2e période de questions.  
Levée de la séance.

---

Guy Benjamin  
Maire

---

Me Isabelle François  
Directrice générale et  
Greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2016-01-004, 2016-01-005, 2016-01-006, 2016-01-007, 2016-01-008,  
2016-01-009, 2016-01-010, 2016-01-011, 2016-01-013, 2016-01-014,  
2016-01-015, 2016-01-016, 2016-01-017, 2016-01-018, 2016-01-019,  
2016-01-021, 2016-01-023, 2016-01-024, 2016-01-027, 2016-01-028,  
2016-01-029.

---

Micheline Quilès  
Trésorière